Parlement européen
2014-2019

Document de séance

B8-0650/2016

11.5.2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur l'excédent structurel d'épargne sur l'investissement en zone euro

Sophie Montel, Florian Philippot

B8-0650/2016

Proposition de résolution du Parlement européen sur l'excédent structurel d'épargne sur l'investissement en zone euro

Le Parlement européen,

– vu l'article 133 de son règlement,

A. considérant que l'excédent courant allemand dépasse désormais les 9,8 points de PIB;

B. considérant que plusieurs caractéristiques structurelles expliquent cet excédent: le vieillissement démographique qui influence l'épargne et la croissance potentielle, le poids élevé de l'industrie, l'absence de déficit public…;

C. considérant que cet excédent reflète l'asymétrie structurelle qui découle d'une monnaie unique produisant une hétérogénéité croissante des structures économiques des pays de la zone euro;

D. considérant qu'il en résulte une captation des capacités productives par le cœur de la zone euro, donc une différence dans la situation des balances courantes et une divergence des revenus entre pays;

1. demande à la Commission et aux États membres de relancer l'investissement en infrastructures publiques par des impulsions budgétaires nouvelles, pour corriger l'excédent d'épargne sur l'investissement;

2. exige que la Commission cesse de promouvoir les politiques "d'exploitation du voisin".